

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHE SUR YON - 8501 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 19/05/2025 - 6456 - 2018 B 01411 - 842 682 940 - A.T.M.R

SARL ATMR

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

SARL ATMR

5 rue des Grands Terrages
85180 LES SABLES-D'OLONNE

Comptes Annuels

01/01/2022 - 31/12/2022

*copie certifiée conforme à
l'original*

A.T.M.R.
SARL au CS de 5 000 €
5 rue des Grands Terrages - Le Château d'Olonne
85180 LES SABLES D'OLONNE
RCS La Roche sur Yon N°842 682 940

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		SARL ATMR		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		5 rue des Grands Terrages 85180 LES SABLES-D'OLONNE			
SIRET		8 4 2 6 8 2 9 4 0 0 0 0 1 5			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2	
		Brut		Amortissements-Provisions	
				Net	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	15
	Total I (5)		044	048	15
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	545 560
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	1 409
		Autres * (3)	072	074	5 452
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	43 669
	Charges constatées d'avance *		092	094	308
	Total II		096	098	596 399
	Total général (I + II)		110	112	596 414
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		5 000
	Ecart de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		500
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves () dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131 ()		132		68 212
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		177 678
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		251 390
Provisions pour risques et charges		154			
Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		146 099
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		37 416
	Autres dettes () dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 104 087 ()		172		161 508
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176		345 024
Total général (I + II + III)			180		596 414
RENVU	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

certifié conforme à
A.T.M.R.
SARL au CS de 5 000 €
5 rue des Grands Terrages - Le Château d'Olonne
85180 LES SABLES D'OLONNE
RCS La Roche sur Yon N° 942 632 340

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ATMR

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214	541 350	
			217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	541 350	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236	254 803	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	12 834	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes* (dont crédit-bail : - mobilier - immobilier)				242	12 734	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243	381		244	523	
	Rémunérations du personnel*				250	9 676	
	Charges sociales (cf renvoi 380)				252	-910	
	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		260		262	
Total des charges d'exploitation (II)					264	289 661	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	251 689	
Produits financiers (III) 280							
Charges financières (V)					294	20 452	
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) } { dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) }					347	348	
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	53 559	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)					310	177 678	
B- RÉSULTAT FISCAL Reporte le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2					312	177 678	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	53 559		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optés-ers d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 chiodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641		
Deductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	231 237	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	231 237	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SARL ATMR		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01.01.2022		et clos le : 31.12.2022	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	541 350
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	541 350
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	13 936
Variation négative des stocks		145	254 803
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	10 433
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	279 172
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137 262 179
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	262 179
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	541 350
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2 016 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salaires".

Certificat d'imposition
A.T.M.R.
SARL au CS de 5 000 €
5 rue des grands Terrages - Le Château d'Or
85180 LES SABLES D'OLON
RCS La Roche-sur-Yon N° 342 632 040

S.A.R.L. ATMR
S.A.R.L. au capital de 5 000.00 Euros
Siège social : 5 rue des Grands Terrages
LE CHATEAU D'OLONNE
85180 LES SABLES D'OLONNE
R.C.S : 842 682 940

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 12/04/2023

Madame Véronique JEANNEAU gérante et Monsieur Gilles DANA co-gérant de la société « A.T.M.R. », propriétaires à 50% chacun des 500 parts sociales, ont statué sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2022** ;
- affectation du résultat ;
- constatation des conventions ;
- rémunération des gérants ;
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Décision n°1

Les associés approuvent les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** tels qu'ils sont présentés et se soldant par un **bénéfice net comptable de 177 678 Euros** ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Décision n°2

Résultat – Affectation

Les associés entérinent les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir un **bénéfice net de 177 678 Euros** et décident de l'affecter de la façon suivante :

- Prime à la gérante d'un montant de **10 000 Euros** portée au bilan.
- L'ensemble des bénéfices au crédit du compte « autres réserves », soit un montant de **177 678 Euros**.

Décision n°3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, les associés précisent que le montant des dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts, est sans objet.

Décision n°4

Les associés mentionnent que la société n'a versé aucune rémunération au titre de leurs fonctions de gérant et de l'exercice hormis la prime à la gérante de 10 000 Euros portée à son compte courant.

Décision n°6

Les associés confèrent tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Madame Véronique JEANNEAU
(Gérante)



A.T.M.R. Monsieur Gilles DANA
SARL au CS de 5 000 € (Co-gérant)
5 rue des grands Terrages - Le Château d'Olonne
85180 LES SABLES D'OLONNE
RCS La Roche sur Yon N°842 682 940

*Copie certifiée
conforme*


